

Les entretiens Portalis : droit et numérique

Le 1er juin 2018 se sont tenus à la Cour d'appel d'Aix-en-Provence les entretiens Portalis. Tout au long de la journée, des spécialistes se sont succédé pour évoquer différents aspects des interactions entre droit et numérique. À quelques semaines de l'application du RGPD, il était bien sûr question de données à caractère personnel, mais ce n'était pas le thème central.

Évolution et stratégie

Il était notamment question d'évolution, de transformation, d'adaptation et de stratégie, car ni le droit, ni le gouvernement ni les juristes n'entendent se laisser déborder (et encore moins remplacer !) par le numérique.

Les intervenants et intervenantes ont ainsi abordé :

- les évolutions du droit, passées et à prévoir, pour encadrer celles du numérique
- la stratégie de transformation du ministère de la justice
- la dématérialisation des marchés publics
- les nouvelles technologies au service du droit (comme la blockchain ou les robots analysant la jurisprudence)
- la nouvelle relation entre les justiciables et le droit, qui pousse les avocat-es à s'interroger sur leur rôle et à adapter leurs prestations (comme de nombreuses autres professions)

Justice prédictive

En fin de matinée et en début d'après-midi, la justice prédictive était à l'honneur. Je retiens notamment :

- la nécessité de créer des règles pour encadrer (et notamment vérifier) la prise de décision par les algorithmes, avec la crainte d'une intelligence artificielle forte qu'il ne faudrait pas laisser « définir son utilité »
- les aspects créatifs du droit, et notamment la justification de la stratégie des juristes, dont une machine est (a priori) incapable
- les éléments aléatoires (à commencer par l'humeur des juges) qui empêchent toute « prédiction » et qui, pourtant, seraient très intéressants à analyser
- les risques associés aux outils de justice prédictive, notamment en cas de décisions basées sur des statistiques ou des corrélations absurdes
- le risque d'enlisement du droit puisque la justice prédictive se base sur le passé, et la nécessité d'innover à laquelle pourvoient les juristes
- les conséquences de ces outils sur les plaidoiries, et notamment l'aspect dissuasif de la prévisibilité des actions en justice qui pourrait faciliter les règlements amiables et amener les avocat-es à « moins plaider et à mieux plaider »

Protection des données

Le reste de l'après-midi était consacré au contrôle et à la protection des données, notamment à caractère personnel. Les interventions portaient sur :

- la propriété et la souveraineté sur les données personnelles, et le risque de voir un droit de propriété sur les données se transformer en « droit d'être dépossédée de ses données »
- les demandes d'accès du gouvernement américain aux données personnelles hébergées à l'étranger et l'adoption du « CLOUD Act »
- l'utilisation des données personnelles par les collectivités territoriales, qui souhaitent proposer plus de services en ligne ou via des applications tout en respectant des obligations légales parfois contradictoires
- le rôle des juges administratif-ves en lien avec le contrôle des traitements automatisés

Aspects linguistiques

Si le droit et le numérique étaient à l'honneur, la linguistique n'était pas en reste. Dans ses propos introductifs, Hervé Isar s'est penché sur le terme « numérique », des points de vue du sens et du nombre d'occurrences dans les textes de loi, ce terme apparaissant dans 43 codes.

Plus tard, Julia Braunstein a rappelé l'origine de « justice prédictive », calqué sur l'anglais, en associant la « prédiction » à la divination et à la connaissance de l'avenir. Selon elle, il serait plus adapté de parler de « prévision », car la « barémisation » (qui découle de l'analyse des décisions antérieures) rend les résultats plus prévisibles.

Au fil des interventions, j'aurais pu relever une multitude de termes et de formulations intéressants à analyser ou à utiliser dans mes traductions, mais l'éloquence des professionnels du droit est telle que j'en ai oublié de les noter ! Je déplore donc que la journée n'ait pas été filmée, comme le sont par exemple les colloques de l'AFDIT. Du reste, l'organisation était parfaite.